



# Avec GILLES HAGÈGE et son équipe ayons l'Ambition de Mieux Vivre À Nogent



**N**ogentais depuis 40 ans et issu de la société civile, **je suis profondément attaché à notre ville**. Agir au service des Nogentais a toujours été le moteur de mon engagement, à la fois en tant que président du Tennis Club pendant 20 ans, adjoint au Maire en charge des associations et conseiller territorial ces 12 dernières années.

**Vous servir avec sincérité et fidélité durant ces années dédiées à la vie publique a été, pour moi, un honneur.**

**Aujourd'hui, je suis entouré d'une équipe de femmes et d'hommes engagés, compétents et profondément enracinés dans le quotidien de notre ville** : de nombreux Nogentais, d'anciens conseillers et adjoints municipaux, de présidents d'associations, de parents d'élèves,... **Tous partagent la même volonté de faire de Nogent une ville plus dynamique, plus durable, plus humaine.**

Nogent est une véritable pépite, nichée entre la Marne et le Bois de Vincennes. Elle bénéficie d'équipements exceptionnels et d'un tissu associatif

riche et vivant. Mais son plus grand atout reste sans conteste ses habitants, passionnés et attachés à leur ville.

**Malheureusement, Nogent a peu à peu perdu de son âme.** La gestion actuelle de la ville monotone sans ambition et déconnectée du terrain, a diminué son attractivité. Les conséquences négatives sont aujourd'hui visibles dans de nombreux domaines : crise du dynamisme commercial, insécurité, retard dans l'adaptation de la ville au réchauffement climatique, équipements publics vieillissants, grands projets peu nombreux et mal maîtrisés, délégation excessive et quasi systématique, etc.

**Ce manque de vision à long terme nous empêche aujourd'hui d'aborder l'avenir avec la confiance, l'enthousiasme et l'élan que notre ville mérite.**

*Ayons l'ambition de Mieux Vivre À Nogent !  
Gilles Hagège*

WhatsApp



Facebook



## REJOIGNEZ-NOUS

gh@nogent2026.fr

# NOTRE ENGAGEMENT POUR NOGENT EST PROFONDÉMENT ANCRÉ DANS LA VIE LOCALE

Depuis le lancement de notre campagne le 6 avril 2025, nous avons choisi une méthode simple : vous écouter, vous associer, et construire avec vous un projet d'avenir pour notre ville.

## UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE INÉDITE

Dès les premières semaines, **15 groupes de travail thématiques ont été constitués**, réunissant des habitants, des experts et des élus engagés. Ensemble, nous avons creusé les grands sujets qui vous concernent au quotidien : sécurité, commerce local, cadre de vie, urbanisme, mobilités et stationnement, transition écologique, propreté, enfance, jeunesse et seniors, sport et culture, solidarité et santé, gouvernance...

## 4 PRIORITÉS ONT GUIDÉ NOS TRAVAUX, SANS POUR AUTANT ALOURDIR NOS IMPÔTS

- ✓ Améliorer notre cadre de vie et revitaliser notre ville.
- ✓ Créer un territoire d'avenir, pour toutes les générations et dans tous les quartiers.
- ✓ Rendre les clés de la ville aux Nogentais pour rompre avec la période de Délégation de Service Public excessive.
- ✓ Repenser la gouvernance municipale et faire face à une situation financière préoccupante.

## UNE CAMPAGNE SUR LE TERRAIN

Durant ces mois d'échanges, nous avons été **présents chaque week-end sur les marchés**, nous avons **lancé un questionnaire** recueillant vos priorités et vos idées, **organisé des réunions de quartier** et **diffusé des vidéos thématiques** pour vous tenir informés et rendre nos réflexions accessibles à tous.

## DES RENDEZ-VOUS POUR APPROFONDIR ENSEMBLE

**D'ici fin décembre 2025, des réunions publiques** dans tous les quartiers nous permettront de partager les premiers axes de notre projet, de les enrichir et de les confronter à vos attentes.

## UN PROGRAMME À VOTRE IMAGE

**En février 2026, nous dévoilerons notre programme** : le fruit d'un travail rigoureux, participatif et fidèle aux valeurs qui nous animent depuis le début. **Ce programme, sera le vôtre**, pensé pour répondre aux urgences d'aujourd'hui tout en ouvrant des perspectives pour demain.

## J'apporte mon soutien à Gilles HAGÈGE et son équipe

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone fixe : ..... Portable : .....  
Courriel : ..... @.....

- Je rejoins le comité de soutien et j'accepte que mon nom soit rendu public sur les réseaux sociaux et sur le site Internet
- Je souhaite participer à la tenue des bureaux de vote
- Je souhaite organiser une réunion à mon domicile
- J'apporte un soutien financier

5 €  10 €  20 €  50 €  100 €  Autre montant : .....

Par chèque  Par virement ( IBAN - FR76 1027 8061 8600 0218 2760 161)

Chèque à l'ordre Pierre-Marie JANOT, mandataire financier de Gilles HAGEGE. Un don versé **ouvre droit à une déduction fiscale de 66 % du montant du don** conformément au code général des impôts. Un reçu à joindre à la déclaration de revenus sera envoyé ultérieurement.

### LES DISPOSITIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE

Article L. 52-8 du code électoral : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11.

Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger.

Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.